

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 25 mai 2026

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information
N/dossier : 26I015HK

[REDACTED],

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 20 mai dernier visant :

« ... l'accès à l'historique des rendements de référence en foin par station météo de la GIM sur les 5 dernières années, ainsi que la donnée du rendement moyen provincial sur 5 ans ».

En réponse à votre demande, nous vous informons que conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements visés sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

[Assurance récolte-rendements de référence](#)

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous disposez d'un délai de 30 jours suivant la date de la présente pour demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour toute question concernant cette décision, vous pouvez communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Hanen Khaldi

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels

HK/am

p. j. 2